



DEMI-PENSION ET ETUDE 2023 - 2024  
ELEMENTAIRE

Après le 8 septembre 2023, l'école n'acceptera plus les changements de jours de  
demi-pension et d'étude

Mon enfant, Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

reste à la demi-pension les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

reste à l'étude de 16H30 à 17h50 les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à l'étude et à une activité  
périscolaire au sein de l'école

\* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix

**Le choix des jours est valable pour l'année entière.**

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **15 décembre 2023** pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (8 janvier au 5 avril),
- au plus tard le **29 mars 2024** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (22 avril au 5 juillet).

L'école élémentaire ferme ses portes à 18h00 **précises.**

Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de l'étude pour le mois suivant.

Fait le : .....

Signature :